



Plainte Denonciation calomnieuse

Par **barzingue**, le **05/05/2014** à **19:54**

Bonjour ,

J'ai besoin d'être rassuré , je viens de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse à la gendarmerie contre mon ex-épouse .Il y a bientôt 2 ans alors que nous étions en procédure de divorce ,elle m'a accusé d'être violent avec elle et les enfants ,accusé d'attouchements et de souffrir d'alcoolisme depuis de nombreuses années.Je suis passé en correctionnel , j'ai été relaxé.Elle a fait appel , relaxé par la cour d'appel.Elle a déposé une plainte pour agression à la sortie de l'école qui est restée sans suite .Une plainte pour avoir cabossé sa voiture , elle prétendait m'avoir vu le faire alors que j'étais à 800km de là, encore plainte sans suite.Elle a fait une information préoccupante qui est restée sans suite.Maintenant j'apprends que j'ai été suivi par un détective privé pour réclamer un divorce pour faute (adultère).J'ai voulu déposer une plainte pour harcèlement et surtout pour qu'elle arrête de me pourrir ma vie, le gendarme a décidé que c'était une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Enquête sera menée mais mon inquiétude ou ma parano est celle çi .Le procureur peut il refuser cette plainte ?

Ce n'est pas que je n'ai pas confiance en la justice mais à ce jour personne (à ma connaissance) dans ce monde opaque qu'est la justice n'a fait le moindre reproche à mon ex-épouse.

Merci de me rassurer ou.....?

Par **liliou83**, le **09/05/2014** à **10:30**

Bonjour,

le gendarme a à mon sens bien réagi. Si le procureur ne donnait pas suite, vous pourriez envisager avec un avocat de déposer une plainte avec constitution de partie civile.

Bien cordialement

Par **barzingue**, le **13/05/2014** à **19:02**

Bonjour Lilliu ,

Je croise les doigts..la justice est bizarre je trouve , j'aurai aimé quand j'ai été relaxé 2 fois que les juges réprimandent mon ex-épouse , ils en ont rien fait..Je l'aurais agressé à la sortie de l'école (elle a eu trois jours d'ITT) , après enquête tous les témoins disent le contraire et pourtant mon ex-épouse n'est pas inquiétée .

Je ne réclame pas une peine de prison ou un dédommagement , je veux qu'elle me foute la paix et que la justice la condamne pour ses mensonges .Dans mon village je comprends maintenant ce que ça veut dire être stigmatisé .Nous sommes passés en conciliation 15 jours avant mon passage en correctionnel , la jaf n'a pas voulu reporter l'audience , j'ai eu droit de visite de 8 heures tous les 15 jours.10 mois plus tard je suis passé à la cour d'appel , relaxé j'ai pu faire appel à la décision du jaf .J'ai obtenu un droit de garde normal , mais le mal a été fait avec mes enfants .Ils ne me regardent plus comme un papa mais presque comme un étranger. Tout le monde parle d'aliénation parentale mais que ce soit , psy , médiatrice familiale, assistante sociale , gendarmerie personne ne dénoncera..., a si j'ai droit à cette belle formule " j'entends votre souffrance" ,je dois me démerder seul .Au moins si mon ex est condamnée , peut être qu'un jour les enfants comprendront , ouvriront les yeux.Pendant ce temps de l'eau coulera sous les ponts.....

Cordialement